
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 15 AOÛT 2017 À 17 H 17, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présidente	Rosalind Davis
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Victor M. Drury Nicole Forbes Theodora Samiotis
Absents	Cynthia Lulham Patrick Martin Christina Smith
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Nicole Dobbie, directrice adjointe des services juridiques et greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 15 août 2016

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 15 août 2016 soit adopté, avec l'ajout des points suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Des points confidentiels sont ajoutés à l'ordre du jour.

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 1^{er} août 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 1^{er} août 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 1^{er} août 2016

La conseillère Samiotis fait rapport de la rencontre ayant eu lieu avec un représentant de l'église Saint-Stephen, pendant laquelle elle-même et le maire ont demandé que l'église

embauche un agent de sécurité pour assurer un environnement sécuritaire et paisible autour du centre La Porte ouverte, particulièrement après les heures d'ouverture. Elle explique que le SPVM et Sécurité publique ont consacré une tranche disproportionnée de leur temps à la gestion de la situation et que, lorsqu'ils ne sont pas sur place, le bruit et le manque de sécurité sont tels que les résidents ont communiqué avec elle pour lui exprimer leurs préoccupations. La conseillère Samiotis informe le Conseil que l'église insiste sur le fait qu'elle n'a pas les moyens d'embaucher un agent de sécurité.

La conseillère Samiotis fait ressortir l'importance de maintenir le secteur sud-est propre et libre de graffitis. Elle explique que la Ville doit réagir rapidement quant à l'enlèvement des graffitis sur la propriété publique, ce qui servira d'exemple pour les propriétaires d'immeubles privés et les informera des services disponibles pour l'enlèvement des graffitis.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur général explique que le centre La Porte ouverte attire une vaste clientèle, car sa mission est plus large que celle d'une soupe populaire et offre divers autres services. Les membres du Conseil affirment qu'ils sont en faveur de la poursuite de l'offre, par le centre La Porte ouverte, d'au moins certains de ces services, du moment que les ressources nécessaires sont consacrées au maintien d'un environnement sécuritaire.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

SUMMIT CIRCLE

M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, M^{me} Elisa Gaetano, directrice adjointe du Service des travaux publics – Ingénierie et Infrastructure, M^{me} Joanne Poirier, directrice de l'Aménagement urbain, M^{me} Jayme Gerbrandt, l'horticultrice de la Ville, et M. Kevin Gibbs, représentant de Hatch Ltée, se joignent à la réunion à 17 h 50.

M^{me} Gaetano souligne l'état du projet de reboisement et d'aménagement de Summit Circle. Les plans couvrent la portion de Summit Circle entre l'avenue Oakland et le 15, Summit Circle. L'appel d'offres pour le projet est prévu pour le 23 août, certains des travaux seront terminés en 2016 et le reste, en 2017. M^{me} Gaetano déclare que le ministère de la Culture et des Communications a accepté verbalement de subventionner 50 % des coûts du projet sur la base de l'estimation et de la portée révisées selon lesquelles il a été présenté. En réponse à la demande de la Ville quant à une confirmation écrite à cet égard, le Ministère a informé la Ville qu'elle doit soumettre de nouveau sa demande officielle de financement avec la révision des coûts et de la portée. M^{me} Gerbrandt affirme le soutien du Ministère pour le projet tel qu'il est révisé, à la suite d'une visite du site avec le représentant du Ministère.

M. Gibbs présente le plan révisé du projet. La chaussée de Summit Circle est actuellement d'une largeur de 9 m. La largeur du sentier prévu est de 4 m, et le reboisement du reste de la zone prévoit des arbres, des buissons, de l'herbe et des fleurs sauvages. En ce qui a

trait aux arbres, le plan révisé prévoit de planter 230 arbres au tronc d'un diamètre d'au moins 60 mm, et 3 100 arbres au tronc d'un diamètre d'au moins 25 mm. M^{me} Gerbrandt fait remarquer que toutes les essences des arbres choisis sont indigènes au boisé. Elle ajoute que l'arboriste de la Ville a appliqué un plan de succession dans la sélection de ces arbres, afin de guider la flore de la zone vers un futur durable.

M. Gibbs explique qu'une amélioration au sentier qui relie Summit Circle à l'avenue Ridgewood, dans Côte-des-Neiges, a été intégrée au plan révisé pour cette construction adjacente. Là où la pente du sentier excède 15 %, de larges pierres d'une longueur de 12 à 16 pouces seront installées, en guise d'escalier, dans la partie la plus étroite du sentier, tel un trottoir, afin de permettre la circulation pédestre à deux voies tout en limitant la construction dans le boisé.

M. Gibbs explique que, à l'une ou l'autre des extrémités de la portion de Summit Circle visée, la Ville créera une transition graduelle entre la chaussée et la zone renaturalisée. Plus précisément, des socles de béton exposé, dont la surface n'est pas uniforme et ont ainsi une apparence plus naturelle, seront installés sur ces zones de transition. Des bornes réfléchissantes et à lumière seront installées dans ces zones de transition.

M. Gibbs explique que le plan original ne tenait pas compte de l'impact de l'écoulement des eaux de pluie sur le sentier de gravier après l'enlèvement de la dalle de béton. Plus précisément, sans un système de drainage approprié, le sentier de gravier aurait été emporté. Par conséquent, le plan révisé comprend la construction de rigoles de drainage et l'installation de ponceaux le long de la nouvelle surface perméable, ce qui canaliserait dans un vaste secteur l'eau qui ne s'infiltre pas dans le sol.

M. Gibbs présente le plan de l'installation, sur Summit Circle, d'un mur de pierres formant un point de vue. M^{me} Gaetano informe le Conseil que le mur de point de vue aura une hauteur de 1,1 m. Elle explique que la longueur du mur ne sera que de 3 m, ce qui en fait plus un point de vue qu'un belvédère. M. Gibbs note qu'une longueur de 3 m incitera les piétons à ne pas s'asseoir sur le mur.

M^{me} Gaetano fait remarquer les coûts imprévus liés à la décontamination du sol, étant donné que les études de caractérisation du sol réalisées à la suite de l'élaboration du plan original et de l'évaluation des coûts associés ont révélé des niveaux élevés de contamination (A-B, B-C et C-D). Elle explique que ces niveaux de contamination sont vraisemblablement liés à la construction de la route ainsi qu'à la présence d'un ancien site de décharge de neige. Le maire indique que la Ville a mis fin à la décharge de la neige dans ce secteur au début des années 1990 en raison de ses préoccupations quant à l'impact sur la végétation du secteur.

En réponse à une demande de la conseillère Davis, M^{me} Gerbrandt informe le Conseil que le sentier ne sera pas déneigé en hiver, ajoutant qu'il ne sera accessible aux véhicules qu'en cas d'urgence seulement.

Le maire insiste sur l'importance de communiquer l'augmentation importante des coûts des travaux prévus pour Summit Circle, évalués à 1,3 M\$, après avoir informé les résidents du plan original du projet de fermeture de la rue en mars dont le coût estimatif était de 800 000 \$. Il explique que la Ville doit faire la distinction entre les coûts liés au projet original et ceux liés aux projets supplémentaires qu'il est proposé de réaliser en même

temps. Plus précisément, les travaux devant être effectués sur le sentier reliant Summit Circle et l'avenue Ridgewood Avenue ainsi que les travaux sur la chaussée devant le 15 Summit Circle doivent être considérés comme des projets d'infrastructure distincts, entrepris en même temps dans le but de réduire les coûts totaux. Le maire recommande de classer ces projets sous d'autres catégories du budget, indiquant que le budget total des parcs est de 1 M\$, ce qui comprend la subvention gouvernementale.

La conseillère Samiotis convient que certains aspects du plan révisé sont des projets d'infrastructure distincts effectués en même temps que les travaux sur la portion visée de Summit Circle dans le but de réduire les coûts totaux. Elle explique que l'augmentation des coûts du projet original dans le plan révisé reflète la détermination de la Ville quant à une approche globale de ce vaste projet. Elle fait ressortir l'importance de tenir compte du problème de drainage, qui n'a pas été inclus dans le plan original. Elle transmet la recommandation de la conseillère Lulham visant à expliquer, dans ce contexte, l'augmentation des coûts aux résidents.

En réponse à une question du conseiller Drury, M. Gibbs informe le Conseil qu'il est prévu que les coûts liés au sentier Ridgewood s'élèveront à 61 000 \$.

M^{me} Gerbrandt explique que le plan original mis au point par Fauteux et Associés sous-estimait d'environ 139 000 \$ les coûts de plantage des arbres, et que ces coûts avaient été communiqués au Conseil avant que Travaux publics reçoive et évalue la ventilation effectuée par le cabinet quant aux arbres à planter. En réponse à une demande de la conseillère Samiotis, M^{me} Gerbrandt informe le Conseil que le plan révisé inclut la plantation d'un nombre beaucoup plus important d'arbres pour la renaturalisation de la zone, qui deviendra aussi richement boisée que la forêt.

M. Gibbs informe le Conseil que le plan révisé vise à effectuer tous les travaux d'enfouissement des fils électriques en 2016 et à ne remplacer les luminaires de type washingtonien par des bornes qu'en 2017.

M^{me} Gaetano déclare que l'ouverture de l'appel d'offres est prévue pour le 23 août et que les travaux débiteront vers le milieu ou la fin de septembre ou en octobre.

- **Il est convenu** que l'administration classera les projets corollaires d'infrastructure sous d'autres catégories dans le budget.

M^{me} Gaetano, M^{me} Gerbrandt et M. Gibbs quittent la réunion à 18 h 37.

PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL

La directrice Poirier renseigne le Conseil sur l'état de la mise à jour, par le ministère de la Culture et des Communications, du plan de conservation pour le site patrimonial du Mont-Royal. Elle explique que le Ministère a présenté à la Ville l'ébauche du plan de conservation à l'automne 2015. La Ville a ensuite fourni au Ministère ses commentaires et les modifications nécessaires, qui ont été intégrés à la nouvelle ébauche du plan de conservation. La directrice Poirier fait référence, par exemple, au retrait par le Ministère de la référence au belvédère de Summit Circle, étant donné qu'il ne fait pas partie du site patrimonial du Mont-Royal. Par conséquent, et en réponse à la demande du Ministère, la

directrice Poirier recommande que le Conseil adopte, à sa prochaine réunion, une résolution exprimant son approbation de l'ébauche du plan de conservation.

Le maire fait remarquer une erreur typographique et une erreur historique, qui devront être corrigées dans l'ébauche du plan de conservation.

- **Il est convenu** que le Conseil adoptera, à sa prochaine réunion, une résolution exprimant son approbation de l'ébauche du plan de conservation visant le site patrimonial du Mont-Royal.

La directrice Poirier quitte la réunion à 18 h 44.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINT PERMANENT : MTQ et AMT

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur général informe le Conseil que le MTQ a consenti à financer une partie des travaux liés à la peinture d'une murale sur l'écran antibruit temporaire au nord du parc Selby, dont la surface a été à maintes reprises couverte de graffitis et d'affiches. Le directeur général adjoint explique que le MTQ remboursera la Ville des coûts liés à l'enlèvement des affiches et à l'application d'une couche de peinture blanche sur le mur afin de pouvoir y peindre la murale.

Étant donné que la Ville doit embaucher un artiste pour peindre la murale, la conseillère Forbes recommande M. Bruce Roberts, artiste local possédant de l'expérience en peinture de murales. Le directeur général demande à la conseillère Forbes de communiquer avec M. Roberts pour obtenir une évaluation des coûts. La conseillère Forbes confirme qu'elle-même et la conseillère Lulham feront un suivi pour ce point, étant donné que la murale sera peinte en septembre.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est ajournée à 19 h 27.

